

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE559

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« mentionnés au même premier alinéa »

les mots :

« liés à la réalisation d'un réacteur électronucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique.